



CHALLENGE DEPARTEMENTAL DU CODEP 86 **SAISON 2020**

REPARTITION

2 points par participant pour une randonnée Route

2 points par participant pour une randonnée VTT

3 points par participant aux concentrations départementales (Route et VTT)

3 points par participant pour la fête du vélo

3 points par participant au raid VTT

1 point supplémentaire pour les moins de 18 ans

1 point par jour et par participant pour les organisations de plus de trois jours (séjour jeunes - semaine régionale)

CLUBS ORGANISATEURS

Les clubs organisateurs fournissent le nombre de participants de leur club qui sera pris en compte pour le calcul de la participation totale de la randonnée mais se verront attribuer aucun point par participant.

25 points pour une randonnée Route

25 points pour une randonnée VTT

30 points pour randonnée Route et VTT

30 points pour les clubs recevant une concentration départementale (Route ou VTT).

10 points supplémentaires pour une organisation sur la journée

15 points pour les clubs participant à l'organisation d'une semaine régionale

15 points pour les clubs ayant une école cyclo

Pas de point pour les clubs ne renvoyant pas les feuilles récapitulatives dans un délai de 10 jours